

[Accueil](#) > [Textes non codifiés](#) > [Arrêté Municipal](#)

Arrêté municipal n. 2012-1922 du 12/06/2012 modifiant et complétant l'arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007 fixant les dispositions relatives à la circulation et au stationnement des véhicules en ville, modifié (Journal de Monaco du 15 juin 2012).

Vu la [loi n° 124 du 15 janvier 1930](#) sur la délimitation du domaine ;

Vu la [loi n° 959 du 24 juillet 1974](#) sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la police de la circulation routière (Code de la route), modifiée ;

Vu l'[arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007](#) fixant les dispositions relatives à la circulation et au stationnement des véhicules en ville, modifié ;

Article 1er .- *(Voir l'article 12 de l'arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007).*

Article 2 .- Les dispositions fixées par l' [arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007](#) , modifié, contrares au présent arrêté, sont abrogées.